

Le 4 mars deux mille vingt-cinq à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-entre-Bois se sont réunis Salle socio-culturelle de Plibou – 4, rue de la mairie - **PLIBOUX - 79190 SAUZE-ENTRE-BOIS** en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : RAGOT Nicolas, GRASSWILL François, BARRÉ Gérard, BAUDON Christian, GUERIN Marie-Claire, HERISSE Mathieu, DESFONTAINES Catherine, GRANDIN Bernard, BOUCHEREAU Isabelle, MORIN Jean-Luc, FERRU Chantal, SICAUT Jean-Claude, PROU Marie-Hélène, BABIN Éric, PAIRAULT Stéphanie, LEGRAND Nicole, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, LEGERON Gilles, LOCHON Johnny, PORCHERON Patrice, KNIGHTS Joseph, AUBOUIN Benoit, BARRAUD Stéphane, AUDOIN Fabrice, VINATIER ROCHE Bertrand, GAUVIN Alain, PILARD Christophe, SUDREAU Philippe, CLARKE Paméla, BOULET Dominique, ALLEAU Albert, BALLON Frédéric, PRIEUR Monique

Excusés : BARILLOT Brenda, HARDY Éric, HAMEL Patrice, BONNET Sylvie, BRUCHON Sylvie, DERRE Séverine, TERRISSE Julien, COIRAULT Céline, GIRARD Isabelle, GUILLAUD Yann, GIRAUD Christelle, LOUIS Franck,

Pouvoirs : BARILLOT Brenda donne pouvoir à HERISSÉ Mathieu, HARDY Éric à GRASSWILL François, HAMEL Patrice à BABIN Eric, BONNET Sylvie à PROU Marie-Hélène, BRUCHON Sylvie à CLISSON Philippe, DERRE Séverine à LEGRAND Nicole, TERRISSE Julien à FERRU Chantal, COIRAULT Céline à BAUDON Christian

Absents : POUILLOUX Laetitia, RIVIERE Richard, NORMAND Jérôme, LOCHON Florence, DEPREZ Sabrina, BROTHIER Franck, PETIT Olivier, RANWEZ Goedele, PENASCAÏS Sylvie, AUGÉ Emmanuel,

Secrétaire de séance : GRANDIN Bernard

Nombre d'élus : 56 Présents : 34 Excusés : 12 Absents : 10 Nombre de votants : 42

1. <u>Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025</u>	Adopté à l'unanimité
2. <u>Gîtes de la Futaie</u> Présentation du bilan de l'année 2024 et perspectives 2025 par les agents Validation de tarifs 2025	Pour information Reporté au prochain conseil
3. <u>Ressources Humaines</u> a) Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 79 Convention service intérim Convention informatique Dépôt de demande de saisine protection sociale complémentaire (PSC) pour information b) Création de postes 2 CCD du 05/03/25 au 31/08/25 (agent d'entretien des locaux Montalembert/Pliboux et agent technique Montalembert)	Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Pour information Adopté à l'unanimité
4. <u>Investissements – Acquisition de matériels</u> Remplacement d'une réserve souple incendie – Montalembert Remplacement de bâches pour les tivolis de Pliboux	Pour information
5. <u>Commissions municipales et désignation extérieures</u> Commissions municipales – composition Création des Commission communale des impôts directs Commission d'appel d'offres Désignation des représentants au SIEDS et au SMAEP 4B	Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité
6. <u>Tarifs de vente de bois de chauffage par la commune</u>	Adopté à une voix contre

<p>7. Urbanisme & Aménagement Convention RTE / liaison électrique souterraine 225KV Gallais-Rom AFAFAF – intégration des délaissés de voirie LGV dans le domaine communal Projet jardin public – Sauzé Droit de préemption urbain – informations du maire au Conseil</p>	<p>Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Mandat pour poursuite des négociations Pour information</p>
<p>8. Questions diverses Association Moto Verte : rando 2025 le 2e samedi d'octobre Prévoir une réunion des associations Réunions publiques lutte contre les frelons asiatiques Plantation de 3 millionième arbre à Montalembert Travail sur l'organisation des cérémonies du 8 mai Demande de page Facebook par le conseil municipal des jeunes Réunion commission aménagement – urbanisme mardi 11/03/2025 à 20h00 Exercices militaires dans le secteur du 21 au 23 mars</p>	<p>Informations</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance ;

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2025

Adopté à l'unanimité.

2) Gites de la Futaie

Présentation des 2 agents et de leurs missions

Présentation de la structure

Présentation par les agents du bilan (taux d'occupation, chiffre d'affaires, réalisations) de l'année 2024

Perspectives 2025

3) Ressources Humaines

a) Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 79

Objet : Convention service intérim du CDG (DM2025_033)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, a créé un service intérim afin de répondre aux diverses demandes des collectivités et en précise les conditions de fonctionnement. Compte tenu de la nécessité de remplacer le personnel, en congé maladie, maternité, etc, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention d'adhésion au dit service. **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et s'engage :**

- à rembourser au Centre de gestion la totalité des salaires et indemnités, augmentés des charges patronales, versés à l'intéressé et le cas échéant les frais afférents aux déplacements. Ledit salaire étant fixé à votre libre appréciation, sous réserve d'une certaine adéquation compétence-rémunération
- à verser une participation égale à (5,5) % des salaires bruts des agents effectuant le remplacement à l'organisme précité,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de ladite convention.

OBJET : Convention relative à la formation et l'assistance du personnel a l'utilisation d'un site informatique (DM2025_034)

Monsieur le maire explique au conseil la nécessité de signer la convention informatique avec le Centre de Gestion 79 et pour que les agents administratifs de la commune nouvelle puissent avoir accès à l'assistance et à la formation progiciels.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire, à signer la convention relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion 79.

OBJET : Participation aux consultations Santé et Prévoyance du CDG (DM2025_035)

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette **participation est obligatoire** pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1^{er} janvier 2025.
 - o Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
*Ce montant serait porté à 50% au minimum de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif. Ce nouveau régime nécessite une transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur,***
 - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026.
 - o Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581),
 - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par employeur : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance **soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront formulé leur intention, des garanties collectives d'assurance de prévoyance et de santé au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025. Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Délibération :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Risque prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o **d'un montant de 10 euros /agent/ mois** *Il s'agit d'un montant minimum, qui pourra faire l'objet d'un réexamen lorsque les taux seront connus.*
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o **d'un montant de 15 euros/agent/ mois**. *Il s'agit d'un montant minimum, qui pourra faire l'objet d'un réexamen lorsque les taux seront connus.*
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en conséquence.

c) Création de postes

**OBJET : Création de deux emplois non permanents
suite à un accroissement temporaire d'activité (DM n°2025_036)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 5 mars 2025, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire de service serait de 28/35^{ème} pour l'un et de 6/35° pour l'autre et de l'autoriser à recruter les agents contractuels pour une durée allant du 5 mars 2025 au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces publics et d'entretien des locaux, à raison de 28/35^{ème} et 6/35^{ème}, à compter du 5 mars 2025 jusqu'au 31 août 2025.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366 du grade d'adjoint technique

4) Investissements – Acquisition de matériels (pour information)

Remplacement d'une réserve souple incendie – Montalembert

5) Commissions municipales et désignation extérieures**OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (DM N°2025_037)**

Monsieur le Maire propose la désignation des membres du conseil municipal suivants, aux commissions :

<u>Commission "vie locale, associations, sports, tourisme"</u>			
NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
DESFONTAINES	Catherine	2e Adjointe	Plibou
HERISSE	Mathieu	1er Adjoint	Sauzé-Vaussais
FERRU	Chantal	6e Adjointe	Pers
PAIRAULT	Stéphanie	10e Adjointe	Montalembert
GIRARD	Isabelle	14e Adjointe	Caunay
PRIEUR	Monique	Conseillère déléguée	Pers
GAUVIN	Alain	Conseiller	Montalembert
SUDREAU	Philippe	Conseiller	Montalembert
ALLEAU	Albert	Conseiller	Caunay
BONNET	Sylvie	Conseillère	Sauzé-Vaussais
GUILLAUD	Yann	Conseiller	Sauzé-Vaussais
CLISSON	Philippe	Conseiller	Sauzé-Vaussais

<u>Commission "finances - budget"</u>			
NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
BOUCHEREAU	Isabelle	4e Adjointe	Sauzé-Vaussais
DESFONTAINES	Catherine	2e Adjointe	Plibou
PROU	Marie-Hélène	8e Adjointe	Sauzé-Vaussais
GRASSWILL	François	Maire délégué	Montalembert
BAUDON	Christian	Maire délégué	Caunay
LEGRAND	Nicole	12e Adjointe	Sauzé-Vaussais
CLARKE	Pamela	Conseillère	Plibou
LAMOTHE	Catherine	Conseillère	Sauzé-Vaussais
CLISSON	Philippe	Conseiller	Sauzé-Vaussais

<u>Commission "voirie et chemins"</u>			
--	--	--	--

NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
SICAULT	Jean-Claude	7e Adjoint	Caunay
MORIN	Jean-Luc	5e Adjoint	Plibou
BABIN	Eric	9e Adjoint	Sauzé-Vaussais
HAMEL	Patrice	13e Adjoint	Sauzé-Vaussais
GAUVIN	Alain	Conseiller	Montalembert
BOULET	Dominique	Conseiller	Plibou
LOCHON	Johnny	Conseiller	Sauzé-Vaussais
VINATIER	Bertrand	Conseiller	Caunay
AUBOIN	Benoit	Conseiller	Caunay
PORCHERON	Patrice	Conseiller	Sauzé-Vaussais
LAMOTHE	Catherine	Conseillère	Sauzé-Vaussais
BARILLOT	Brenda	Conseillère	Sauzé-Vaussais

Commission "cadre de vie et bâtiments"			
NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
BABIN	Eric	9e Adjoint	Sauzé-Vaussais
MORIN	Jean-Luc	5e Adjoint	Plibou
SICAULT	Jean-Claude	7e Adjoint	Caunay
HAMEL	Patrice	13e Adjoint	Sauzé-Vaussais
GRASSWILL	François	Maire délégué	Montalembert
BARRAUD	Stéphane	Conseiller	Montalembert
HARDY	Erik	Conseiller	Montalembert
KNIGHTS	Joseph	Conseiller	Sauzé-Vaussais
AUBOIN	Benoit	Conseiller	Caunay
LOUIS	Franck	Conseiller	Caunay
Commission "scolaire, enfance, jeunesse"			
NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
PROU	Marie-Hélène	8e Adjointe	Sauzé-Vaussais
GRANDIN	Bernard	3e Adjoint	Montalembert
FERRU	Chantal	6e Adjointe	Pers
PRIEUR	Monique	Conseillère déléguée	Pers
BONNET	Sylvie	Conseillère	Sauzé-Vaussais
AUDOIN	Fabrice	Conseiller	Montalembert
LEGERON	Gilles	Conseiller	Sauzé-Vaussais
POUILLOUX	Laeticia	Conseillère	Sauzé-Vaussais
DERRE	Séverine	Conseillère	Sauzé-Vaussais
PILARD	Christophe	Conseiller	Pers

Commission "urbanisme, aménagement"			
NOM	Prénom	Fonction	Commune déléguée
HERISSE	Mathieu	1er Adjoint	Sauzé-Vaussais
BOUCHEREAU	Isabelle	4e Adjointe	Sauzé-Vaussais
GUERIN	Marie-Claire	Maire déléguée	Pers
BOULET	Dominique	Conseiller	Plibou
LOCHON	Johnny	Conseiller	Sauzé-Vaussais
BARRAUD	Stéphane	Conseiller	Montalembert
AUDOIN	Fabrice	Conseiller	Montalembert
VINATIER	Bertrand	Conseiller	Caunay
PILARD	Christophe	Conseiller	Pers

Adopté à l'unanimité.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE A LA FUSION DE COMMUNES (DM N°2025_038)

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 6 janvier 2025 de la commune de Sauzé-entre-Bois, Monsieur le Maire propose une liste de contribuables en nombre double, afin qu'une nouvelle commission soit constituée dans les conditions de droit commun prévues à l'article 1650 du code général des impôts (CGI).

Le conseil municipal désigne les contribuables suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M	BAUDON	Christian	7, rue des églantiers - Sauzé-Vaussais
M	VINATIER-ROCHÉ	Jean-Marie	7 rue des anciens artisans - Caunay
M	BAILLARGÉ	Jean-Pascal	4 rue des anciens artisans - Caunay
Mme	GIRARD	Isabelle	1 allée des charmilles - Caunay
M	VINATIER-ROCHÉ	Bertrand	3 rue du Logis Vert - Caunay
Mme	RICHARD (BARRE)	Irène	4 rue de la Chatelanie - PLIBOUX
M.	RIBOT	Gérard	1 chemin de l'ancien Château - MAIRE L'EVESCAULT
Mme	AUGE (COUTANT-LAGARDE)	Jeannine	6 rue du Chemin de la Poste - PLIBOUX
M.	MORIN	Jean-Luc	5 rue des Noyers - Vauthion - PLIBOUX
Mme	DESFONTAINES (BERNARD)	Catherine	4 place de la Chaume - PLIBOUX
M.	NORMAND	Jérôme	17 route du Vallon - Vauthion - PLIBOUX
Mme	DOURY (SOUCHAUD)	Jacqueline	15 rue du Puits de la Roche - PLIBOUX
M.	BOULET	Dominique	18 rue des Rosiers - Le Grand Cerzé - PLIBOUX
Mme	BARRE (ROUCHER)	Arlette	2 rue de la Chatelanie - PLIBOUX
Mme	VRIET	Nadège	9 rte des châteliers - Montalembert
m	PAIRAULT	Jean-Claude	13 chemin du lac de saudon - Montalembert
Mme	GAUVIN	Lysiane	5, chemin d'antruin - Montalembert
M	BACHELIER	Eric	14, rte de voulème - Montalembert
Mme	PAIRAULT	Stéphanie	18 chemin du lac de saudon - Montalembert
M	GRASSWILL	François	3 impasse des tuiliers - Montalembert
M	GIRAUDEAU	Bernard	32, rte de civray Sauzé-Vaussais
Mme	RIVAUD	Marie-Joseph	5 rue de l'église Sauzé-Vaussais
M	CLISSON	Philippe	2 rue des châtaigniers - Les Touches - Sauzé-Vaussais

M	HAMEL	Patrice	18 grand'rue Sauzé-Vaussais
Mme	IONKOFF	Ghislaine	1 galleurs Sauzé-Vaussais
M	TERRISSE	Rémy	16 allée des alouettes Sauzé-Vaussais
Mme	LAMOTHE	Catherine	3 rte de melle - Sauzé-Vaussais
M	BONNET	Claude	65 rue des vieilles vignes - Sauzé-Vaussais
Mme	SALLES	Anne-Marie	11 rue de la chauvinière - Sauzé-Vaussais
Mme	LEGRAND	Nicole	2 rue du fer à cheval - la Simonnière - Sauzé-Vaussais
Mme	BOUCHEREAU	Isabelle	6 rue des camélias - Sauzé-Vaussais
Mme	GUERIN	Marie-Claire	Le bourg - Pers
Mme	PRIEUR	Monique	4, rue de l'église - Pers

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres (DM2025_039)

Vu les dispositions de l'article 11411-5 du CGCT du code général des collectivités territoriales qui dispose ;
 Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant ; le président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent le cas échéant).

Une liste a été déposée :

Liste A composée de :

Mme Catherine LAMOTHE, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Jean-Luc MORIN, membres titulaires
 M. Dominique BOULET, M. Philippe CLISSON, M. Eric BABIN, membres suppléants

Il a été procédé au vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 42

Suffrages exprimés : 42

Nombre de voix de la liste A : 42

Nombre total de sièges pourvus : 6

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Catherine LAMOTHE
	Isabelle BOUCHEREAU
	Jean-Luc MORIN
Suppléants	Dominique BOULET
	Philippe CLISSON
	Eric BABIN

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIEDS (DM N°2025_040)

(Acte qui annule et remplace la délibération DM n°2025_017)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIEDS,

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2024 portant création à compter du 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle commune de Sauzé-entre-Bois issue de la fusion des communes de Caunay, Pers, Montalembert, Plibou et Sauzé-Vaussais,

Considérant que la commune de **Sauzé-entre-Bois** est adhérente au SIEDS,

Considérant que conformément à l'article L 5212-7 du CGCT et aux statuts du SIEDS, chaque commune adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la commune au sein du SIEDS,

Considérant que l'article L 5211-8 du CGCT précise que « à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire »,

Considérant que les communes du syndicat mixte fermé ne peuvent désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner pour la commune de Sauzé-entre-Bois au sein du SIEDS les personnes suivantes :

Titulaires	RAGOT Nicolas
	BAUDON Christian
	GRANDIN Bernard
	PRIEUR Monique
	BARRÉ Gérard
Suppléants	BABIN Eric
	VINATIER ROCHE Bertrand
	BARRAUD Stéphane
	RIVIERE Richard
	BALLON Frédéric

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SIEDS.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SMAEP 4B (DM N°2025_041) (Acte qui annule et remplace la délibération DM n°2025_028)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SMAEP 4b

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2024 portant création à compter du 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle commune de Sauzé-entre-Bois issue de la fusion des communes de Caunay, Pers, Montalembert, Plibou et Sauzé-Vaussais,

Considérant que la commune de **Sauzé-entre-Bois** est adhérente au SMAEP 4b,

Considérant que les communes du syndicat mixte fermé ne peuvent désigner comme représentants que des membres de leurs conseils municipaux,

Le Maire propose ainsi aux membres du conseil municipal :

Article 1 : de désigner pour la commune de Sauzé-entre-Bois au sein du SMAEP 4b les personnes suivantes :

7 titulaires	M. SICAUT Jean-Claude
	Mme GUERIN Marie-Claire
	M. BOULET Dominique
	M. HAMEL Patrice
	M. BARRAUD Stéphane
	M. GRANDIN Bernard
	M. AUBOUIN Benoit
7 suppléants	M. BAUDON Christian
	M. LOCHON Johnny
	M. BARRÉ Gérard
	M. CLISSON Philippe
	Mme FERRU Chantal
	M. GAUVIN Alain
	M. Fabrice AUDOIN

Article 2 : de prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SMAEP 4b.

Adopté à l'unanimité.

6) Tarifs de vente de bois de chauffage par la commune

OBJET : Tarifs de vente de bois de chauffage par la commune (DM2025_042)

Monsieur le Maire délégué de Montalembert propose au conseil la mise en vente du bois de chauffage stocké à Montalembert.

Après délibération, à 41 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Municipal, **valide** la vente du bois provenant de Montalembert au prix de 40 € le stère.

7) Urbanisme & Aménagement

OBJET : Convention RTE / liaison électrique souterraine 225KV Gallais-Rom (DM2025_043)

Monsieur le maire présente le projet liaison électrique souterraine à 225 000 volts dénommée Gallais-Rom, (déjà validé en 2024 par le conseil municipal de Pliboux) et le soumet à l'avis du conseil pour avoir l'autorisation de signer les conventions de servitudes correspondant aux zones suivantes :

- Chemin rural de « Traversay à Limalonges » à Pliboux
- Chemins ruraux de la « Croix au Pain » et de « La Passée » à Montalembert

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'implantation de la future liaison électrique souterraine à 225 000 volts dénommée Gallais-Rom, située comme indiqué sur les plans communiqués et autorise le maire à signer les conventions de servitudes.

OBJET : AFAPAF - intégration des délaissés de voirie LGV dans le domaine communal (DM2025_045)

L'Association Foncière pour l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier représentée par son Président M. LEOMENT propose, en vue de sa dissolution, la cession des parcelles issues de l'aménagement de la LGV sur les communes déléguées de Sauzé-Vaussais et Plibou.

La surface s'élève à 3ha 49a 08ca pour Sauzé-Vaussais, et 17ha 90a 58ca pour Plibou **soit : 21ha 39a 66ca.**

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la reprise des parcelles suivantes :

Commune de Sauzé-Vaussais - Désignation des propriétés			Contenance		
section	n° de plan	adresse	ha	ares	ca
YA	4	Les champs du moulin		12	39
YA	9	Bois Chiron		3	79
YB	18	La Nivarde		9	97
YB	19	La Nivarde		10	25
YB	21	Champ du Chail		5	96
YB	22	Champ du Chail		3	73
YB	27	Les Vallées		45	56
YB	28	Les Vallées		8	23
YB	34	Le Champ de devant		38	88
YC	1	La Grande Plaine		18	69
YC	18	Les Braudes Plan d'Eau		56	5
ZV	27	Le Champ de la fond		35	72
ZW	13	La Plaine de Limage Nord		29	71
ZW	14	La Plaine de Limage Nord		53	72
ZY	22	Au Puits du Chatenet		5	1
ZY	46	Patis de la Mare		3	96
ZY	54	Les Rondes		7	46
Commune de Pliboux - Désignation des propriétés			Contenance		
section	n° de plan	adresse	ha	ares	ca
YA	5	Fosse Boisseau		78	71
YA	8	Fosse Boisseau		54	88
YA	11	Fosse Boisseau		46	43
YA	44	Les Epingles		86	39
YB	6	Prés Clos	3	17	93
YC	25	Poulandin		13	13
YC	27	Poulandin		11	50
YC	37	Les Mers Lands		38	99
YD	16	Les Vallées de la Barre		24	42
YD	19	Les Vallées de la Barre		2	59
YD	54	Le Diere		30	51
YE	8	Le Pré Chauvin		75	32
YE	14	L'Heurtet		10	52
YE	20	L'Heurtet		33	30
YE	43	Putet		9	62
YE	51	Putet		96	68
YE	54	Putet		38	96
YI	6	Les Noël		53	28
ZW	3	Les Joints		92	44
ZW	11	Les Bougies		87	49
ZW	19	Les Groies de la Barre	1	17	27
ZW	27	Prairie du Mars	1	28	79
ZX	23	Les Ségeliers		22	81
ZY	12	La Chatelaine		63	72
ZZ	2	Les Chaillots		38	54
ZZ	17	Champs Chapon		40	97

ZZ	18	Champs Chapon		26	13
ZZ	20	Prés Gibons		94	11
ZZ	26	Prés Gibons		55	15

- Autorise Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique,

Autorise Monsieur le 1er adjoint à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Projet de jardin public : Monsieur le maire présente un projet de création de jardin public de 4000m² dans le bourg de la commune déléguée de Sauzé-Vaussais, dans le cadre du programme « Petite ville de demain ». L'acquisition d'une partie du terrain d'une propriété mise en vente, en utilisant le droit de préemption, permettrait de réaliser un jardin avec parc de jeux pour enfants, relié par un sentier piéton avec mise en place d'une clôture rigide. Le maire demande mandat au conseil pour la poursuite des négociations avec les acquéreurs en vue d'aboutir à un accord.

Le conseil municipal mandate le maire pour la poursuite des négociations sur ce projet.

Droit de préemption urbain :

Information des déclarations d'intention d'aliéner refusées depuis le dernier conseil ;

4 rue de l'angélique ; 2 rue des camélias et 22 Grand Rue.

Questions diverses :

Monsieur Joseph KNIGHT, président de l'Association Moto Verte indique le projet d'organiser la randonnée 2025 le 2e samedi d'octobre (et non le Dimanche comme les années précédentes).

Monsieur Patrice PORCHERON interroge sur l'organisation d'une réunion des associations : sujet en cours de traitement par l'adjointe en charge de la Vie associative et Vie locale.

Monsieur le Maire rappelle :

- 2 Réunions publiques au sujet de la lutte contre les frelons asiatiques se dérouleront à CAUNAY le 13 mars et à SAUZE-VAUSSAIS le 22 mars.
- La plantation de 3 millionième arbre organisée le 22 mars à Montalembert
- La présence de nombreux personnels et véhicules militaires sur le territoire du 21 au 24 mars dans le cadre de l'exercice BALERIT 25 du 1RIMa.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard GRANDIN qui fait un point sur l'organisation des cérémonies du 8 mai 1945 dans les 5 communes déléguées.

Madame PROU Marie-Hélène présente une demande de page Facebook par le conseil municipal des jeunes (sujet à l'étude)

Réunion commission aménagement – urbanisme mardi 11/03/2025 à 20h00

Prochaine séance mardi 15 avril 2025.

Monsieur le Maire clôture la séance avec une pensée pour Madame GAUVRIT Florence, conseillère, suite au décès de son mari.

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,
M. Bernard GRANDIN

Le Maire,
Nicolas RAGOT